

MICT-15-90

03-05-2017

(179 - 177)

179

IM

**NATIONS
UNIES**



Mécanisme
pour les Tribunaux pénaux internationaux

Affaire n° : MICT-15-90

Date : 3 mai 2017

Original : Français

LE JUGE UNIQUE

Devant : M. le Juge Mparany Mamy Richard Rajohnson

Assisté de : M. Olufemi Elias, Greffier

Décision rendue le : 3 mai 2017

LE PROCUREUR

c.

ÉLIE NDAYAMBAJE

DOCUMENT PUBLIC

**DÉCISION RELATIVE À UNE DEMANDE DE TRANSMISSION
DE DOCUMENTS**

Bureau du Procureur

M. Serge Brammertz

Conseil de M. Élie Ndayambaje

M. John Philpot

Received by the Registry

Mechanism for International Criminal Tribunals

03/05/2017 15:16

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Olufemi Elias'.

NOUS, MPARANY MAMY RICHARD RAJOHNSON, juge du Mécanisme international appelé à exercer les fonctions résiduelles des Tribunaux pénaux (le « Mécanisme ») et juge unique en l'espèce¹,

ÉTANT SAISI de la requête déposée le 14 avril 2017 par M. Philpot, conseil de M. Ndayambaje, par laquelle il note que certaines procédures relatives à une demande déposée par M. Mbarushimana Kunda visant à obtenir l'accès à des documents dans le dossier de M. Ndayambaje, ne lui ont pas été communiquées et demande que toutes les écritures pertinentes au dossier de son client lui soient transmises²,

VU les observations confidentielles du Greffier déposées en application de l'article 31 B) du Règlement de procédure et de preuve du Mécanisme en date du 21 avril 2017 par lesquelles il explique, qu'après avoir reçu clarification de la part de M. Ndayambaje concernant la nature et l'étendue de la représentation dont il bénéficie de la part de son conseil, les documents mentionnés dans la Requête ont été transmis à M. Philpot³,

VU que l'Accusation n'a pas répondu à la Requête⁴,

RAPPELONS que, pour pouvoir exercer pleinement ses fonctions, le conseil reconnu, nommé ou commis d'office par le Greffier pour agir au nom d'une personne accusée ou condamnée doit, en principe, pouvoir consulter systématiquement l'*intégralité* du dossier de l'affaire dont son client a le droit de prendre connaissance⁵,

ATTENDU que le Greffier ne s'oppose pas à ce que M. Philpot puisse accéder à l'intégralité du dossier de son client et qu'il semble que le défaut de transmission des documents identifiés dans la Requête soit lié à un malentendu, à présent clarifié⁶,

¹ *Order Assigning a Single Judge to Consider an Application*, 5 avril 2017 (confidentiel), p. 2.

² Requête pour recevoir toute la documentation dans les procédures dans son dossier en tout temps, 14 avril 2017 (la « Requête »), par. 4. M. Philpot demande également que « toutes les procédures soient suspendues pour une semaine » après qu'il ait reçu copie du « dossier complet » de M. Ndayambaje. Voir Requête, par. 5.

³ Observations présentées par le Greffier en application de l'article 31 B) du Règlement, 26 avril 2017 (version originale déposée le 21 avril 2017 en anglais) (confidentiel) (les « Observations du Greffier »), par. 2 à 4.

⁴ Selon les termes de l'article 153 du Règlement de procédure et de preuve du Mécanisme, le délai maximum pour répondre à la requête d'une partie est de quatorze jours à compter de la date de dépôt de ladite requête. La Requête ayant été déposée le 14 avril 2017, le délai pour y répondre a donc expiré.

⁵ *Eliézer Niyitegeka c. Le Procureur*, affaire n° MICT-12-16, Décision relative à la requête urgente présentée par Eliézer Niyitegeka aux fins d'ordonnances concernant des témoins à charge, 17 février 2016 (version originale déposée le 29 janvier 2016 en anglais), par. 10; *Le Procureur c. Radoslav Brđanin*, affaire n° MICT-13-48, Décision relative à la demande de consultation de documents, 27 août 2015 (version originale déposée le 3 août 2015 en anglais), p. 1.

⁶ Observations du Greffier, par. 4.

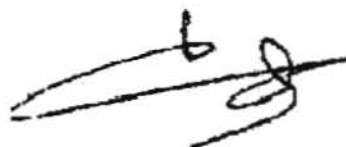
CONSIDÉRONS dès lors, que la Requête est sans objet,

PAR CES MOTIFS,

REJETONS la Requête comme étant caduque,

Fait en français et en anglais, la version en français faisant foi.

Le juge unique



Mparany Mamy Richard Rajohnson

Le 3 mai 2017,
Arusha (Tanzanie)

[Sceau du Mécanisme]





TRANSMISSION SHEET FOR FILING OF DOCUMENTS WITH THE
MECHANISM FOR INTERNATIONAL CRIMINAL TRIBUNALS/
FICHE DE TRANSMISSION POUR LE DÉPÔT DE DOCUMENTS DEVANT LE
MÉCANISME POUR LES TRIBUNAUX PÉNAUX INTERNATIONAUX

I - FILING INFORMATION / INFORMATIONS GÉNÉRALES

To/ À :	MICT Registry/ Greffe du MPTI	<input checked="" type="checkbox"/> Arusha/ Arusha	<input type="checkbox"/> The Hague/ La Haye
From/ De :	<input checked="" type="checkbox"/> Chambers/ Chambre	<input type="checkbox"/> Defence/ Défense	<input type="checkbox"/> Prosecution/ Bureau du Procureur
Case Name/ Affaire :	Le Procureur c. Elie Ndayambaje		Case Number/ Affaire n° : MICT-15-90
Date Created/ Daté du :	3 mai 2017	Date transmitted/ Transmis le :	3 mai 2017
Original Language / Langue de l'original :	<input type="checkbox"/> English/ Anglais	<input checked="" type="checkbox"/> French/ Français	<input type="checkbox"/> Kinyarwanda <input type="checkbox"/> B/C/S <input type="checkbox"/> Other/Autre (specify/préciser) :
Title of Document/ Titre du document :	DECISION RELATIVE À UNE DEMANDE DE TRANSMISSION DE DOCUMENTS		
Classification Level/ Catégories de classification :	<input checked="" type="checkbox"/> Unclassified/ Non classifié	<input type="checkbox"/> Ex Parte Defence excluded/ Défense exclue	<input type="checkbox"/> Ex Parte Prosecution excluded/ Bureau du Procureur exclu
	<input type="checkbox"/> Confidential/ Confidentiel	<input type="checkbox"/> Ex Parte R86(H) applicant excluded/ Art. 86 H) requérant exclu	<input type="checkbox"/> Ex Parte Amicus Curiae excluded/ Amicus curiae exclu
	<input type="checkbox"/> Strictly Confidential/ Strictement confidentiel	<input type="checkbox"/> Ex Parte other exclusion/ autre(s) partie(s) exclue(s) (specify/préciser) :	
Document type/ Type de document :	<input type="checkbox"/> Motion/ Requête	<input type="checkbox"/> Submission from parties/ Écritures déposées par des parties	<input type="checkbox"/> Indictment/ Acte d'accusation
	<input checked="" type="checkbox"/> Decision/ Décision	<input type="checkbox"/> Submission from non-parties/ Écritures déposées par des tiers	<input type="checkbox"/> Warrant/ Mandat
	<input type="checkbox"/> Order/ Ordonnance	<input type="checkbox"/> Book of Authorities/ Recueil de sources	<input type="checkbox"/> Notice of Appeal/ Acte d'appel
	<input type="checkbox"/> Judgement/ Jugement/Arrêt	<input type="checkbox"/> Affidavit/ Déclaration sous serment	

II - TRANSLATION STATUS ON THE FILING DATE/ ÉTAT DE LA TRADUCTION AU JOUR DU DÉPÔT

<input type="checkbox"/> Translation not required/ La traduction n'est pas requise					
<input checked="" type="checkbox"/> Filing Party hereby submits only the original, and requests the Registry to translate/ La partie déposante ne soumet que l'original et sollicite que le Greffe prenne en charge la traduction : (Word version of the document is attached/ La version Word est jointe)					
<input checked="" type="checkbox"/> English/ Anglais	<input type="checkbox"/> French/ Français	<input checked="" type="checkbox"/> Kinyarwanda	<input type="checkbox"/> B/C/S	<input type="checkbox"/> Other/Autre (specify/préciser) :	
<input type="checkbox"/> Filing Party hereby submits both the original and the translated version for filing, as follows/ La partie déposante soumet l'original et la version traduite aux fins de dépôt, comme suit :					
Original/ Original en	<input type="checkbox"/> English/ Anglais	<input type="checkbox"/> French/ Français	<input type="checkbox"/> Kinyarwanda	<input type="checkbox"/> B/C/S	<input type="checkbox"/> Other/Autre (specify/préciser) :
Translation/ Traduction en	<input type="checkbox"/> English/ Anglais	<input type="checkbox"/> French/ Français	<input type="checkbox"/> Kinyarwanda	<input type="checkbox"/> B/C/S	<input type="checkbox"/> Other/Autre (specify/préciser) :
<input type="checkbox"/> Filing Party will be submitting the translated version(s) in due course in the following language(s)/ La partie déposante soumettra la (les) version(s) traduite(s) sous peu, dans la (les) langue(s) suivante(s) :					
<input type="checkbox"/> English/ Anglais	<input type="checkbox"/> French/ Français	<input type="checkbox"/> Kinyarwanda	<input type="checkbox"/> B/C/S	<input type="checkbox"/> Other/Autre (specify/préciser) :	

Send completed transmission sheet to/ Veuillez soumettre cette fiche dûment remplie à :
JudicialFilingsArusha@un.org OR/OU JudicialFilingsHague@un.org

Rev: April 2014/Rév. : Avril 2014